



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 JUILLET 2012
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012_A112

**OBJET : Interventions économiques - Pôle de compétitivité - Plate-forme technologique mutualisée
INOVSYS - Participation de la Communauté du Pays d'Aix à la phase II du programme**

Le 12 juillet 2012, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes Emilien Ventre à Rousset, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 6 juillet 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - ALBERT Guy - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BABULEAUD Jean-Pierre - BARRET Guy - BAUTZMANN Marcel - BELLUCCI Angélique - BENON Charlotte - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BONTHOUX Odile - BOULAN Michel - BOYER Michel - BRAMI Helliot - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - BURLE Christian - CANAL Jean-Louis - CASSAN René - CATELIN Mireille - CHARDON Robert - CHEVALIER Eric - CIOT Jean-David - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAGORNE Robert - DAVENNE Chantal - DE PERETTI François-Xavier - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DEMENGE Jean - DEVESA Alexandre - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GROSDÉMANGE Gérard - GROSSI Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric - HAMARD-OULMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JOISSAINS Sophie - JOUVE Mireille - LAGIER Robert - LECLERC Jean-François - LICCIA Marcel - LONG Danielle - LOUIT Christian - MANCEL Joël - MARTIN Richard - MARTIN Régis - MATAS Henri - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MERSALI Malik - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PATOT Gérard - PELLENC Roger - PERRIN Jean-Claude - PERRIN Jean-Marc - PIN Jacky - PIZOT Roger - POITOU Frédéric - RENAUDIN Michel - RIVET-JOLIN Catherine - ROUARD Alain - ROUGIER Jacques - ROUSSEL Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SILVESTRE Catherine - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TERME Françoise - TRINQUIER Noëlle - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : GOUIRAND Daniel suppléé par CHALLIER Antoinette - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - ROVARINO Isabelle suppléée par MENGEAUD Julien - SAEZ Jean-Pierre suppléé par CLAVEL Caroline

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMAROCHE Annie donne pouvoir à PELLENC Roger - AMIEL Michel donne pouvoir à ORCIER Annie - BARBAT-BLANC Odile donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - BENNOUR Dabha donne pouvoir à RIVET-JOLIN Catherine - BERNARD Christine donne pouvoir à GALLESE Alexandre - BRUNET Danièle donne pouvoir à JOISSAINS Sophie - CONTE Marie-Ange donne pouvoir à FERAUD Pierre - DECARA Yannick donne pouvoir à SUSINI Jules - DESCLOUX Odette donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - DILLINGER Laurent donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à LOUIT Christian - FILIPPI Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges - FOUQUET Robert donne pouvoir à TERME Françoise - GARCIA Daniel donne pouvoir à PATOT Gérard - GUINDE André donne pouvoir à AGOPIAN Jacques - LAFON Henri donne pouvoir à HAMARD OULMI Nadira - LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à SILVESTRE Catherine - MEDVEDOWSKY Alexandre donne pouvoir à DAVENNE Chantal - MERGER Reine donne pouvoir à DELOCHE Gérard - MICHEL Claude donne pouvoir à MERSALI Malik - MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à RENAUDIN Michel - MOHAMMEDI Amaria donne pouvoir à MATAS Henri - MOINE Anne donne pouvoir à PIN Jacky - OLLIVIER Arlette donne pouvoir à GERACI Gérard - PIERRON Liliane donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à GACHON Loïc - POTIE François donne pouvoir à DAGORNE Robert - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à TAULAN Francis - SLISSA Monique donne pouvoir à BUCCI Dominique - TONIN Victor donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BORDET André - BOUTILLOT Guy - BUCKI Jacques - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHORRO Jean - DEVAUX Pierre - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - GARNIER Eliane - GOURNES Jean-Pascal - GUEZ Daniel - JONES Michèle - LEGIER Michel - NELIAS Mireille - VALETA Marie-José - VENEL Gérard

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 12 JUILLET 2012

Rapporteur : Roger PELELNC

Thématique : Développement Economique et Emploi - Interventions Economiques

Objet : Pôle de compétitivité – Plate-forme technologique mutualisée INOVSYS – Participation de la Communauté du Pays d’Aix à la phase II du programme.

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Ce rapport a pour objet le co-financement de la deuxième phase de la plate-forme mutualisée INOVSYS orientée vers le développement des compétences dans le domaine des industries mécaniques. Partenaire majeur de cette opération, l’Ecole des Arts et Métiers d’Aix-en-Provence sollicite la Communauté du Pays d’Aix pour une subvention globale de 300.000 €, dont 150.000 € au titre de l’année 2012, sur la base d’un programme 2012/2013 chiffré à plus de 3 M€.

I. Consolidation de la plate-forme mutualisée INOVSYS

1. Rappel du programme

Fruit d’un travail collaboratif entre industriels, partenaires académiques et associations professionnelles, la plate-forme INOVSYS vise le développement des filières mécaniques d’excellence en région PACA. Labellisée par les Pôles de compétitivité Pégase, Capenergies, Optitec et Eurobiomed, elle propose en effet un support technique, scientifique et pédagogique aux entreprises du secteur de la mécanique. Ces supports permettent le développement et le transfert des technologies actuelles ou « de demain » au sein du tissu économique régional, afin de conserver sur le territoire les technologies de pointe demandées par les clients

en PACA, en France et à l'international. Ces technologies ont été identifiées au sein d'une feuille de route définie par les partenaires de l'association INOVSYS.

Les investissements réalisés au titre de la première phase (2010/2011) représentent un montant de 2,5 M€, cofinancé à 60 % par les partenaires institutionnels (Etat, FEDER, Région PACA et CPA). Ces équipements à forte valeur ajoutée, parfois uniques à l'échelle de la région voire au niveau national, constituent un réel facteur d'attractivité du territoire. Ils sont aujourd'hui répartis sur deux sites : Aix Marseille Université (site de l'IUT d'Aix-en-Provence) et l'Ecole Arts et Métiers Paris Tech, Centre d'Aix-en-Provence.

En vertu de la délibération n° 2010_A143 du Conseil communautaire du 1^{er} décembre 2010, la Communauté du Pays d'Aix a participé à hauteur de 220.000 € au programme d'investissement réalisé par l'Ecole Arts et Métiers Paris Tech. Elle a également participé à un équipement installé à l'IUT d'Aix-en-Provence.

Conformément au principe des plates-formes technologiques mutualisées, les équipements sont à la disposition de l'ensemble des partenaires, visant la recherche appliquée, le transfert technologique et la formation. La plate-forme a aujourd'hui une triple vocation :

- Prestations technologiques aux PME : démonstrateur technique d'un équipement, prototypage, transfert technologique, appropriation d'un procédé ou d'une compétence grâce à des formations ad hoc sur la plate-forme... INOVSYS permet aux PME de découvrir le potentiel de nouvelles technologies mécaniques tout en limitant les risques d'ordre financier et technique.
- Partenariat R&D : il s'agit d'engager sur le long terme une stratégie de R&D en mécanique, de faire émerger des feuilles de route et des projets R&D collaboratifs, afin de développer les technologies « de demain »
- Formation : organisation de formations de spécialisation de haut niveau.

2. La gouvernance

La plate-forme INOVSYS est gouvernée et animée par une association de type loi 1901. Celle-ci compte aujourd'hui 8 entreprises (dont Eurocopter, Solutions F et Pack'Aéro), 6 écoles et universités (dont Arts et Métiers Paris Tech et Aix Marseille Université) et 7 partenaires professionnels répartis en 3 collèges. Un conseil scientifique a également été mis en place ; il est composé de 10 membres (5 industriels et 5 universitaires). L'équipe opérationnelle dont la montée en puissance est prévue sur la période 2012 – 2015, assure la gestion courante, la coordination et la promotion des activités par le biais d'un Bureau qui se réunit tous les quinze jours.

II. Le lancement de l'opération INOVSYS 2.0

1. Objectifs et contenu du programme

Le dossier présenté en 2010 faisait déjà état d'une opération globale planifiée jusqu'en 2013. Le projet INOVSYS 2.0 s'inscrit dans la suite logique de la phase I, puisqu'il consolide la capacité R&D tout en permettant de développer de nouvelles briques technologiques.

Ce nouveau programme est fondé sur une étude précise des besoins (définition d'une feuille de route sur six ans), en concertation avec les membres de la plateforme. Il a été validé par le Conseil Scientifique le 30 septembre 2011.

Les investissements en équipement présentés dans le cadre d'INOVSYS 2.0 se focalisent autour des thèmes suivants :

- fonderie de précision des alliages légers,
- mise en forme par impulsion électromagnétique,
- thermoplastiques renforcés structuraux,
- robotisation des traitements de surfaces écologiques,
- caractérisation multi-échelles.

Le planning est le suivant :

Avril à juillet 2012	Lancement des appels d'offres et choix des fournisseurs
Septembre à décembre 2012	Livraison des premiers équipements
Premier semestre 2013	Mise en route des équipements
Second semestre 2013	Premiers contrats de transfert avec les entreprises

Estimés à un montant de 3.269.000 €, les nouveaux équipements seront répartis sur trois sites :

- Arts et Métiers à Aix-en-Provence (2.000.000 €),
- Université Aix – Marseille (791.000 €),
- Mines Paris Tech à Sophia Antipolis (478.000 €).

S'y ajoutent des équipements acquis par Eurocopter pour un montant de 1 M€, financés à 50 % sur fonds propres et à 50 % par le FEDER.

2. Le programme d'investissement d'Arts et Métiers Paris Tech

Les investissements prévus par le centre d'Aix-en-Provence sont orientés vers la création d'une filière de fonderie innovante. Cette filière permettra de redynamiser un savoir-faire global (ingénierie des pièces, procédés, matériaux) qui aujourd'hui est quasiment perdu à l'échelle de la France alors que plusieurs industries (aéronautique, automobile) ont un fort besoin de cette technologie. Les équipements demandés permettront de développer et d'industrialiser les nouvelles technologies de fonderie au sein d'un centre de prototypage de pièces grande dimension sur procédés de fonderie alliages légers :

- de nouveaux moyens de fusion des alliages légers (magnésium, aluminium) : four de fusion et système de coulée sous pression (700.000 €)
- un système de fabrication rapide de moule en sable permettant la création rapide de prototypes de toutes dimensions (660.000 €)
- un scanner 3D nanométrique pour l'analyse et la caractérisation métallographique des pièces (640.000 €).

Les partenaires sollicités au titre de l'opération Arts et Métiers Paris Tech sont l'Europe, la Région PACA, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône et la CPA. Le plan de financement global du programme INOVSYS 2.0 prévoit également des contributions du Conseil Général des Alpes Maritimes, de la Communauté d'agglomération de Sophia-Antipolis et de la Ville de Marseille.

La Communauté du Pays d'Aix est sollicitée à hauteur de 300.000 € pour la période 2012/2013. Il est proposé l'octroi d'une subvention de 150.000 € au titre de l'année 2012 et 150.000 € au titre de l'année 2013.

3. Impact économique et social

Le projet INOVSYS 2.0 devrait générer de nombreux emplois dans les entreprises, sachant qu'un projet collaboratif est générateur de 15 emplois industriels direct 5 ans après le démarrage et qu'une thèse génère 3 emplois industriels dans les cinq ans. Dans la mesure où les prestations technologiques aident les PME à se différencier, celles-ci peuvent à terme être source de création d'emplois.

Entre 2012 et 2017, le projet INOVSYS 2.0 devrait générer 8 projets de R&D collaboratifs, 10 thèses industrielles, 50 projets de fin d'études et 120 prestations technologiques PME.

VU l'exposé des motifs ;
VU le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n° 2010_143 du Conseil communautaire du 1^{er} décembre 2010 relative à la participation de la Communauté au programme INOVSYSS ;
VU l'avis du Bureau communautaire du 28 juin 2012 ;
VU l'avis de la Commission du Développement économique du 7 juin 2012 ;
VU la demande des Arts et Métiers Paris Tech, Centre d'Aix-en-Provence, en date du 12 mars 2012,

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'octroi à l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers Paris Tech, Centre d'Aix-en-Provence, d'une subvention de 150.000 € au titre de l'année 2012, pour l'acquisition d'équipements scientifiques dans le cadre du programme INOVSYSS 2.0
- **APPROUVER** les termes de la convention relative à l'aide financière de la Communauté du Pays d'Aix à l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers au titre du projet INOVSYSS 2.0
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer la convention annexée au présent rapport et à signer tout document afférent à cette délibération.
- **DIRE** que les dépenses en résultant seront imputées sur la ligne 90 – 20421 qui présente les disponibilités nécessaires.

ANNEXE 1 : BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL DE L'OPERATION 2012/2013

Budget prévisionnel INOVSYS 2.0

Dépenses		Recettes	
Arts et Métiers d'Aix-en-Provence (Thème fonderie)		Fonds propres	
Four fusion + système de coulée sous pression	700.000 €	Arts et Métiers	400.000 €
Prototypage rapide	660.000 €	Mines	95.600 €
Microscope AFM	640.000 €	Aix-Marseille Université	162.000 €
Mines Paris Tech à Sophia Antipolis		Subventions sollicitées	
Caractérisation haute température	118.000 €	FEDER	1.634.500 €
Hautes puissances pulsées + caractérisation grande vitesse	360.000 €	Etat/DRRT	79.100 €
Aix Marseille Université		CR PACA	266.920 €
Autoclave pour composite thermoplastique PEEK	450.000 €	CG 13	258.200 €
Presse à plateaux chauffants pour composite thermoplastiques PEEK	150.000 €	CG 06	47.800 €
Anémomètre laser	60.000 €	CPA 2012	150.000 €
Environnement de travail	23.000 €	CPA 2013	150.000 €
Pack mesure et caractérisation	108.000 €	CASA	28.680 €
3.269.000 €			3.269.000 €

Annexe 2 : Projet de convention bilatérale

CONVENTION BILATERALE

relative à l'aide financière de la Communauté du Pays d'Aix à l'École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers au titre du projet INOVSYS 2.0

Entre

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix (CPA), domiciliée Hôtel de Boadès, 8 Place Jeanne d'Arc, CS 40 868, 13626 AIX EN PROVENCE Cedex 01 représentée par son Président, Maryse JOISSAINS MASINI, dûment habilité par la délibération n° 2009_A138 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 et la délibération n° 2012_A..... du Conseil Communautaire du 12 juillet 2012,

Et

L'École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers, Établissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel, et Grand établissement au sens de l'article L.717-1 du code de l'éducation, régi par le décret 90-370 du 30 avril 1990 dont le nom de marque est Arts et Métiers Paris Tech en son Centre d'Enseignement et de Recherches d'Aix-en-Provence, sis 2, cours des Arts et Métiers – 13617 AIX EN PROVENCE cedex 1 représenté par son Directeur, Monsieur Pierre-Jean BARRE, ci-après dénommé Arts et Métiers Paris Tech Aix en Provence

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la demande des Arts et Métiers Paris Tech, Centre d'Aix-en-Provence, en date du 12 mars 2012,
- VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2012_A.....du 12 juillet 2012,

Il est convenu ce qui suit,

Préambule

Labellisée par plusieurs Pôles de compétitivité, la plate-forme partenariale INOVSYS s'inscrit dans une approche nationale et régionale de mutualisation des ressources et des compétences. La plate-forme INOVSYS a pour objet de supporter le développement de filières mécaniques d'excellence en région PACA. Elle est le fruit d'un travail collaboratif entre industriels, organismes de recherche et de formation et organisations professionnelles.

Le projet INOVSYS 2.0 fait partie intégrante de la feuille de route technologique et scientifique de la plate-forme mise en place en 2010 et dont la première tranche a été cofinancée par la CPA à hauteur de 220.000 €. Ce nouveau programme repose sur un partenariat entre l'école des Arts et Métiers ParisTech, les Mines ParisTech, l'Université Aix-Marseille et l'entreprise Eurocopter. Les équipements seront utilisés dans un partenariat industrie/recherche/formation, dans le but de favoriser la compétitivité de la filière mécanique ainsi que le développement des entreprises du secteur représentant de nombreux emplois.

Les investissements prévus par le centre d'Aix-en-Provence sont orientés vers la création d'une filière de fonderie innovante. Les équipements demandés permettront de développer un centre de prototypage de pièces grande dimension sur procédés de fonderie alliages légers.

Article 1. Objet de la présente convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'attribution et de versement de la subvention accordée à Arts et Métiers Paris Tech Aix-en-Provence, pour sa participation au projet INOVSYS 2.0.

Article 2. Descriptif de l'action

Arts et Métiers Paris Tech Aix-en-Provence sollicite la Communauté du Pays d'Aix pour une subvention de 300.000 euros (dont 150.000 euros au titre de l'année 2012 et 150.000 € au titre de l'année 2013) afin d'assurer l'achat et l'installation d'équipements scientifiques et techniques mis à la disposition de partenaires industriels et académiques, selon des conditions définies dans le cadre du programme de la plate-forme partenariale INOVSYS. La liste des équipements à acquérir à ce titre et le plan de financement de l'opération est présentée en annexe de la présente convention.

Arts et Métiers Paris Tech Aix-en-Provence s'engage à mettre à disposition de la plate-forme les équipements investis et à assurer leur fonctionnement.

Arts et Métiers Paris Tech - centre d'Aix-en-Provence prend la responsabilité de percevoir les fonds et justifier des dépenses auprès de la Communauté du Pays d'Aix. Elle informera les financeurs de l'évolution des projets de recherche, de l'utilisation des équipements par les entreprises et les chercheurs.

Article 3. Durée de la Convention

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} juillet 2012 et expire le 31 décembre 2013.

Article 4. Montant de la subvention et modalités de versement

Une subvention d'un montant de 150.000 € (cent cinquante mille euros) est attribuée à Arts et Métiers ParisTech – Centre d'Aix-en-Provence pour l'année 2012. Elle porte sur une assiette de dépenses d'investissement de 2.000.000 euros réalisées entre le 1^{er} juillet 2012 et le 31 décembre 2013. La liste des dépenses est présentée en annexe de la présente convention.

Le règlement s'effectue en deux versements :

Un premier versement d'un montant égal à 70 % du montant de la subvention 2012 sera versé à l'établissement bénéficiaire à la date de signature de la convention.

Le règlement du solde interviendra sur production des documents qualitatifs et financiers suivants :

1. un courrier d'appel de versement du solde,
2. le rapport d'activités intermédiaire arrêté à la date de la demande,
3. les justificatifs des dépenses réalisées dans le cadre de l'opération.

Article 5. Domiciliation des paiements

Les versements de la Communauté du Pays d'Aix seront effectués au compte ouvert au Trésor Public Marseille, sous le n° 10071 13000 00001012502 77 au nom de l'Agent comptable du CER de l'ENSAM d'Aix en Provence.

Article 6. Obligations de l'établissement bénéficiaire

Arts et Métiers ParisTech – Centre d'Aix-en-Provence s'engage à :

- 1 accepter de présenter un rapport technique et financier de l'opération au Comité de pilotage réunissant l'ensemble des partenaires financiers,
- 2 accepter le contrôle de la Communauté du Pays d'Aix ou des personnes qu'elle pourra désigner à cet effet, ce contrôle pourra notamment consister en la production des pièces justificatives des dépenses et de tout autre document,
- 3 ne pas employer tout ou partie de la subvention en subventions à d'autres établissements, sociétés, collectivités privées ou œuvres,
- 4 reverser à la Communauté du Pays d'Aix la subvention, ou la partie de celle-ci, qui n'aura pas été employée en vue de l'objet prévu pour son attribution dans l'année qui suit celle de cette attribution ou dans les délais impartis pour son utilisation.

- 5 permettre un accès ouvert aux locaux, installations et activités subventionnés au titre de l'aide.
- 6 à adresser au service gestionnaire de la CPA les comptes-rendus que celui-ci demandera sur l'avancement de l'opération subventionnée ainsi que tous les éléments nécessaires à l'évaluation de ses retombées économiques : activités générées, analyse économique et financière, modalités d'ouverture de la plate-forme en nombre d'utilisateurs, emplois créés ou préservés, brevets, logiciels ou savoir-faire, conception ou réalisation de prototypes, de maquettes ou de procédés....

Article 7. Résiliation

La présente convention pourra être dénoncée par la Communauté du Pays d'Aix en cas de non respect des obligations mises à la charge de l'établissement bénéficiaire et le remboursement de la subvention versée pourra être demandé, en proportion de la partie du programme acceptée par la Communauté du Pays d'Aix et non réalisée.

Article 8. Responsabilité

L'aide financière apportée par la Communauté du Pays d'Aix à l'opération ne peut entraîner sa responsabilité à aucun titre, que ce soit pour un quelconque fait ou risque préjudiciable au bénéficiaire ou à un tiers, pouvant survenir en cours d'exécution.

En cas de contentieux portant sur l'application de la convention, et seulement après avoir épuisé toutes les possibilités de règlement à l'amiable, les parties conviennent de s'en remettre au Tribunal Administratif de Marseille territorialement compétent.

Fait à Aix en Provence, le
en 3 exemplaires originaux

Le Président de la Communauté du Pays
d'Aix

Le Directeur Arts et Métiers
ParisTech Aix-en-Provence

*En application de la délibération 2012_.....
du Conseil Communautaire du 12 juillet 2012*

Maryse JOISSAINS MASINI

Pierre-Jean BARRE

ANNEXE 1 – PLAN DE FINANCEMENT

Programme d'investissement 2012/2013

Dépenses		Recettes	
Four fusion et système de coulée sous pression	700.000 €	Fonds propres	400.000 €
Prototypage rapide des moules en sable	660.000 €	FEDER	1.000.000 €
		Région PACA	200.000 €
Scanner 3 D multi-échelles	640.000 €	CG 13	100.000 €
		CPA 2012	150.000 €
		CPA 2013	150.000 €
TOTAL	2.000.000 €		2.000.000 €

OBJET : Interventions économiques - Pôle de compétitivité - Plate-forme technologique mutualisée INOVSYS - Participation de la Communauté du Pays d'Aix à la phase II du programme

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	128
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	128
Majorité absolue	65
Pour	128
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI

17 JUIL. 2012